



Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RELANDEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (11) : Françoise RELANDEAU, Maurice ROBIN, Ludovic SWITAJSKI, Carine LAMBERT, Michel AUDION, Michel GAUTIER, Christophe LECHANTOUX, Mylène MOREAU, Gérard SOUFFLARD, Marielle MAUDET, Joseph CHAUVET,

Pouvoirs (5) : Patrice PERRAULT à Michel GAUTIER, Françoise ROUSSEAU à Carine LAMBERT, François PINAULT à Michel AUDION, Orlane BREMOND à Françoise RELANDEAU et Manon RACINE à Marielle MAUDET

Absents excusés (3) : Audrey DOUSSET, Estelle BISSIELOU MAMALEPOT, Céline ANDRE

Secrétaire de séance : Gérard SOUFFLARD

DELIBERATION N°2022/03-16 AVIS SUR PROJET EOLIEN A SAINTE PAZANNE

Mme le Maire, rapporteur, expose :

Suivant le dossier joint à la présente délibération, le conseil a pu prendre connaissance du nouveau projet éolien proposé sur la commune voisine de Sainte Pazanne. Ce projet se situe entre les lieux-dits la Foucaudière et le Bois Flamberge et se compose de 3 éoliennes de 150m de hauteur en bout de pâle.

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, il sera demandé au Conseil son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 12 votes Contre :

DONNE un avis défavorable au projet Eolien présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 16 Mars 2022

Le Maire,

Françoise RELANDEAU
Certifié exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
044-214401648-20220318-20220316-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

